

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Auvergne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)

MAIRIE

Le Bourg
15300 Valuéjols
valuejols@wanadoo.fr

NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'Eglise Notre-Dame de Lescure

VALUEJOLS (15)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Valuéjols - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur le vote publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Dans le Cantal, près de Valuèjols, le 2 Juillet 1717, la Vierge apparaît à un berger de 14 ans, Jean Paillé :

« Mon ami, creuse à tes pieds. Tu y trouveras mon image et tu lui feras bâtir, en ce lieu, une chapelle où viendront se prosterner des milliers de pèlerins pour demander les uns la santé du corps, les autres la paix de l'âme, tous le bonheur du ciel »

Il édifie alors, de ses mains, à Lescure, un abri de pierres sèches et y dépose une statuette trouvée près de la croix.

En 1723, une modeste chapelle sort de terre, dédiée à « Notre-Dame de la Visitation » ; le retable reçoit la statuette miraculeuse. Les pèlerins affluent ; il faut agrandir l'édifice, érigé en Paroisse en 1820.

Entre 1864 à 1869, l'église est reconstruite à partir du Chœur de l'église primitive. Celui-ci devient la « Chapelle des Apparitions », ornée du retable et de la statuette qui trône au-dessus du tabernacle.

Le tympan du porche s'orne d'une statue en terre cuite de l'Immaculée Conception accueillant les fidèles. L'église est consacrée par Mgr de Pompignac en 1869, et « Notre-Dame de Lescure » couronnée en juin 1934.

Foudroyé en avril 1947, le clocher sera reconstruit.

En 1991 et 1992, Restauration de l'intérieur de l'église, bénie par Mgr Séjourné.

Depuis ces travaux déjà lointains, sous l'effet du rude climat de la Planèze, le toit s'est dégradé, et son état préoccupant présente une menace pour l'intérieur de l'édifice, toujours très fréquenté par les pèlerins.

Montant des travaux	192178 € HT
Objectif de collecte	50000 €
Début des travaux	Printemps 2020

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
l'Eglise Notre-Dame de Lescure

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/13687

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'Eglise Notre-Dame de Lescure

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Mairie Valuèjols